

PROJET – SOTU CAMEROUN

APPEL A MANIFESTATION D'INTERET

Forum National de la Jeunesse sur la mise en œuvre de la Charte Africaine de la Jeunesse (CAJ) au Cameroun

Contexte de l'activité

Adoptée par la conférence à Banjul (Gambie) tenue le 2 juillet 2006, la CAJ a été signée par le Cameroun le 15 décembre 2009 à Addis-Abeba. Par la suite, la CAJ a été intégrée dans le dispositif du droit positif camerounais à la faveur du Décret du 11 Janvier 2011 portant ratification de la Charte Africaine de la Jeunesse. Si cette ratification précède des actions telles l'adoption de la politique nationale de la jeunesse (2006), la mise en place du Conseil national de la jeunesse (2009), il n'en demeure pas moins que ces dernières semblent d'une manière ou d'une autre avoir subi l'influence de la CAJ au vu de leur contenu. Vu sous cet angle, la ratification de la CAJ par l'Etat du Cameroun semblait matérialiser sa volonté à œuvrer pour le développement socioéconomique, politique et culturel des jeunes. Or, force est de constater que les jeunes camerounais continuent à faire face à de nombreux défis sans certitude pour des lendemains meilleurs. C'est ce qui justifie l'organisation du présent *Forum National des jeunes sur la CAJ*. Ledit forum qui se tiendra le **11 Avril 2016**, se veut un cadre de réflexion sur la mise en œuvre de la CAJ au Cameroun depuis la date de sa ratification.

Il est question pour les participants au forum de :

- Renforcer leur capacités pour une utilisation efficace de la CAJ;
- Faire un état de l'implémentation de la CAJ sur tout l'ensemble du territoire national ;
- Adopter des recommandations pertinentes pour une amélioration du niveau de performance de la CAJ au Cameroun ;
- S'organiser pour porter les recommandations adoptées auprès des autorités compétentes.

C'est dans cette perspective que, NDH lance *le présent Appel à Candidature*.

Rappelons que l'activité s'inscrit dans le cadre du projet qui vise à la réalisation des libertés fondamentales et des droits de l'Homme contenus dans les instruments politiques, juridiques et normes de l'UA.

Critères d'éligibilité

- Etre âgé entre 18 et 35 ans ;
- Etre leader d'organisation œuvrant dans le domaine des droits humains, droits des jeunes ;
- Démontrer un attachement à la promotion des textes juridiques et politiques de l'UA notamment la CAJ;
- Etre engagé en vue de l'amélioration des conditions sociales, économiques et politiques des jeunes au Cameroun ;
- Etre dynamique, motivé et capable de mobiliser des jeunes au sein de sa communauté sa région, ou sur toute l'étendue du territoire camerounais.
- Justifier d'une expérience dans la promotion et ou la protection des droits des jeunes

Soumission des candidatures

- Un formulaire d'inscription dûment rempli (formulaire disponible sur le site web de NDH Cameroun www.ndhcam.org ou à son siège)

Les candidats intéressés par la présente offre sont priés de soumettre leur candidature au plus tard le 06 Avril à 17 heures précises, délai de rigueur.

Siège : NDH-Cameroun, montée du lycée Nkol Eton, face Supermarché RAYCO

BP: 4063 Yaoundé

Email: programs@ndhcam.org / ndhcam@yahoo.fr